fédération des associations
d'étudiant-e-s de l'Université
de Lausanne

Rapport d'activité 2016-2017

Table des matières

Titre I **Propos liminaires**

Chapitre 1 **Composition du Bureau et du Secrétariat**

Section 1 Composition du Bureau

Section 2 Composition du Secrétariat

Chapitre 2 **Répartition des dossiers**

Titre II **Rapports généraux**

Chapitre 1 **Regard du secrétariat**

Chapitre 2 **Regard de la coprésidence**

Section 1 Joachim Léger

Section 2 Loïc Pillard

Chapitre 3 **Principaux dossiers de l'année**

Section 1 Bourses d'études

Section 2 Référendum *Appartenance de la FAE à l'UNES*

Section 3 Erasmus+

Section 4 L3PL

Section 5 Stages

Section 6 Plagiat

Section 7 Réseau Suisse des Hautes Ecoles (RSHE)

Section 8 Subventions

Section 9 CARE

Section 10 FSE

Section 11 Espace Associations

Section 12 Atelier La Grange

Section 13 Enquête *Comment allez-vous ?*

Section 14 Unilive

Section 15 Journée d'accueil

Section 16 Don du Sang

Section 17 Vin Chaud

Section 18 Journée de l'Égalite des Etudiant-e-s

Section 19 Point. Virgule,

Section 20 GT élection SG

Chapitre 4 Rapport du Comité de rédaction de *L'Auditoire*

Section 1 Evénements

Section 2 Comité de rédaction

Chapitre 5 Rapports des Commissions de l'Assemblée des délégué-e-s

Section 1 Commission de politique universitaire

Section 2 Commission de contrôle

Section 3 Commission sociale

Section 4 Commission de la communication

Titre III Rapports des représentant-e-s auprès d'institutions tierces

Chapitre 1 Commissions consultatives de la Direction

Section 1 Commission de la bibliothèque

Section 2 Commission sociale

Section 3 Commission de durabilité

Section 4 Commission de l'égalité

Section 5 Commission de la relève scientifique

Section 6 Commission de la recherche

Section 7 Commission de l'enseignement

Section 8 Commission Qualité et Valorisation (CQV)

Section 9 Commission des sports universitaires

Chapitre 2 Autres institutions

Section 1 Librairie *Basta!*

Section 2 Comité de sélection des échanges

Section 3 Comité de sélection du Fond d'innovation pédagogique (FIP)

Section 4 Commission cantonale des bourses d'études

Section 5 *Fréquence Banane*

Section 6 Conseil de fondation de la FSLE

Section 7 Union des Etudiant-e-s Suisses (UNES)
§1 Commission des finances (CoFi)
§2 Commission sociale (SoKo)
§3 Commission de l'égalité (CodEg)
§4 Commission internationale et de solidarité (CIS)
§5 Commission de la politique des hautes écoles (HoPoKo)
§6 Conseil des sections
§7 Relation entre la FAE et l'UNES

TITRE I : PROPOS LIMINAIRES

CHAPITRE 1 : COMPOSITION DU BUREAU ET DU SECRETARIAT

SECTION 1 : COMPOSITION DU BUREAU

Rentrée 2016
Coprésidence : Francisco Da Cruz Sousa Martins, Joachim Léger
Domaine Politique de la formation : Paulo Silva Gomes, Maud Reveilhac, Alexandre Held, Laia Soler
Domaine Services et communication : Aurélie Potocki, Loïc Pillard, Arnaud Blanchard

Septembre 2016
Démission de Paulo Silva Gomes
Election d'Ilir Ahmeti

Coprésidence : Francisco Da Cruz Sousa Martins, Joachim Léger
Domaine Politique de la formation : Maud Reveilhac, Alexandre Held, Laia Soler, Ilir Ahmeti
Domaine Services et communication : Aurélie Potocki, Loïc Pillard, Arnaud Blanchard

Octobre 2016
Démission de Francisco Da Cruz Sousa Martins
Election de Lina Aite
Election de Loïc Pillard à la coprésidence

Coprésidence : Joachim Léger, Loïc Pillard
Domaine Politique de la formation : Maud Reveilhac, Alexandre Held, Laia Soler, Ilir Ahmeti
Domaine Services et communication : Aurélie Potocki, Arnaud Blanchard, Lina Aite

Mars 2017
Démission d'Aurélie Potocki et d'Alexandre Held
Election de Florent Aymon

Coprésidence : Joachim Léger, Loïc Pillard
Domaine Politique de la formation : Maud Reveilhac, Laia Soler, Ilir Ahmeti, Florent Aymon
Domaine Services et communication : Arnaud Blanchard, Lina Aite, *vacance*

Avril 2017
Démission d'Ilir Ahmeti
Election d'Anouschka Hofmann et de Valentin Berclaz

Coprésidence : Joachim Léger, Loïc Pillard
Domaine Politique de la formation : Maud Reveilhac, Laia Soler, Florent Aymon, Valentin Berclaz

Domaine Services et communication : Arnaud Blanchard, Lina Aite, Anouschka Hofmann

SECTION 2 : COMPOSITION DU SECRÉTARIAT

Rentrée 2016
Secrétaire générale : Olia Marincek
Secrétaire administratif et comptable : Matteo Knobel

CHAPITRE 2 : RÉPARTITION DES DOSSIERS

Domaine Politique de la formation	Domaine Services et communication
Bourses d'études : Laia Soler, Ilir Ahmeti, Joachim Léger, Olia Marincek **Référendum** *Appartenance de la FAE à l'UNES* **:** Laia Soler, Francisco Da Cruz Sousa Martins, Joachim Léger, Aurélie Potocki, Olia Marincek, Maud Reveilhac **Erasmus+ :** Maud Reveilhac, Florent Aymon, Olia Marincek **L3PL :** Olia Marincek, Laia Soler, Ilir Ahmeti, Joachim Léger **Stages :** Maud Reveilhac, Olia Marincek **Plagiat:** Arnaud Blanchard, Alexandre Held **Réseau Suisse des Hautes Ecoles (RSHE) :** Laia Soler, Joachim Léger, Valentin Berclaz	<u>Services</u> **Subventions:** Loïc Pillard, Valentin Berclaz, Alexandre Held, Arnaud Blanchard et Olia Marincek **CARE :** Joachim Léger (Responsable), Arnaud Blanchard, Lina Aite **Espace Associations:** Arnaud Blanchard, Loïc Pillard **Atelier La Grange:** Loïc Pillard, Olia Marincek **Enquête** *Comment Allez-vous ?***:** Aurélie Potocki, Alexandre Held <u>Communication et évènements</u> **Unilive :** Arnaud Blanchard, Olia Marincek, Lina Aite **Journée d'accueil:** Loïc Pillard + Bureau et Secrétariat **Don Du Sang :** Aurélie Potocki, Alexandre Held, Lina Aite **Vin Chaud:** Loïc Pillard, Aurélie Potocki **Journée de l'Égalite des Etudiant-e-s:** Maud Reveilhac, Joachim Léger Et Olia Marincek **Agendas :** Aurélie Potocki, Olia Marincek **Point. Virgule, :** Olia Marincek, Aurélie Potocki
GT élection SG : Laia Soler, Joachim Léger, Loïc Pillard, Maud Reveilhac, Olia Marincek **FSE :** Bureau et secrétariat	

TITRE II : RAPPORTS GÉNÉRAUX

CHAPITRE 1 : REGARD DU SECRÉTARIAT

Ma troisième (et dernière) année d'activité au secrétariat de la FAE a débuté dans une ambiance tendue et un rythme de travail soutenu en raison du principal dossier, le référendum sur l'appartenance de la FAE à l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES).
Lancé suite au vote de l'AD du 25 avril 2016, qui a vu la FAE prendre la décision de quitter la faîtière nationale, l'organisation du premier référendum étudiant à l'UNIL a largement occupé le Bureau et le secrétariat durant le semestre d'automne 2016. Outre la charge de travail, les relations pour le moins compliquées avec le comité référendaire – sans compter la campagne, qui a compté quelques dérapages, notamment sur les réseaux sociaux – et la médiatisation de cette affaire ont pu parfois entacher le moral du Bureau et exacerber certaines divergences de points de vue. Par ailleurs, le lancement du référendum témoigne d'un manque de confiance et d'une remise en question de la légitimité du législatif de la FAE, ainsi que de son exécutif.
Malgré cela et la défaite du camp favorable à la sortie de l'UNES, qui était la position défendue par le Bureau, cela a permis de faire davantage connaître la FAE et attirer davantage l'attention de la communauté estudiantine sur la question de la représentation nationale des étudiant-e-s et ses enjeux. Par ailleurs, l'implication très forte de l'ensemble de l'exécutif de la FAE vis-à-vis de cette cause a eu pour conséquence finale de souder encore davantage l'équipe, qui a su traverser cette épreuve en faisant front uni.
La FAE est donc restée membre de l'UNES, mais cela ne signifie pas que le travail effectué pour mettre en évidence les dysfonctionnements de cette dernière ait été fait en vain : les générations suivantes disposeront de bases solides pour tenter d'amener des réformes et œuvrer en faveur d'une représentation nationale qui leur convienne. Les questionnements sur les relations avec l'UNES et la satisfaction générale par rapport à l'appartenance à celle-ci sont une thématique récurrente, apparaissant régulièrement depuis le tout début de la FAE telle qu'on la connaît dans les années 1980. Dès lors, des réflexions sur cette question continueront vraisemblablement à l'avenir, et c'est tant mieux : dans le cadre de la représentation et la défense des droits et des intérêts des étudiant-e-s, il ne faut jamais rien prendre pour acquis.

L'autre gros dossier politique ayant occupé le devant de la scène durant cette année académique, les retards importants dans le traitement des demandes de bourses dans le canton de Vaud, a émergé au mois d'octobre 2016. Dans ce cadre, une coalition comportant plusieurs organisations estudiantines a été formée. Si, dans l'ensemble, la collaboration avec ces organisations s'est avérée efficace en ce sens qu'elle a permis de faire avancer le dossier (voir point dédié), des tensions et divergences quant à la mission de la coalition et plus globalement de comment chacun-e conçoit la défense des étudiant-e-s ont émergé. Comme souvent, ces différences de point de vue portaient sur les méthodes employées et le fonctionnement de la FAE. Il s'agit toutefois d'une problématique inhérente à l'identité de la FAE, puisque notre double casquette, d'une part interlocuteurs/trices reconnu-e-s par les milieux institutionnels et d'autre part, responsables de relayer les doléances et défendre les étudiant-e-s auprès de ceux-ci, implique un équilibre délicat qui requiert une attention constante et fait souvent de nous la cible de critiques.

Sur une note plus positive, les relations avec le nouveau Rectorat de l'UNIL, entré en fonction en août 2016, ont pu s'établir dans un climat d'intérêt et de confiance mutuelle durant l'année académique 2016-2017. Il s'agit tout particulièrement de relever la volonté de celui-ci de rencontrer plus régulièrement et de manière informelle le Bureau de la FAE, ce qui témoigne

d'une volonté de collaboration accrue et d'une reconnaissance du travail effectué au quotidien par la FAE en faveur des étudiant-e-s.
En ce qui concerne les contacts avec les autorités politiques et plus spécifiquement le Département de la formation, jeunesse et culture (DFJC) de l'Etat de Vaud, le bilan de ceux-ci est également positif, dans la mesure où, en dépit de certains désaccords, la FAE a pu, à travers les actions menées par la coalition, convaincre le Conseil d'Etat de mettre en place des mesures d'urgence qui ont permis de stabiliser la situation. Par ailleurs, la collaboration va se poursuivre puisqu'un travail sur le plus long terme est prévu afin d'améliorer la communication de l'Office cantonal des bourses d'études.

Enfin, la collaboration avec le secrétaire administratif et comptable de la FAE, Matteo Knobel, s'est poursuivie de manière positive.

CHAPITRE 2 : REGARD DE LA COPRÉSIDENCE

SECTION 1 : JOACHIM LÉGER

L'année 2017 fût critique pour le Bureau de la FAE.

D'une part, la composition de notre Bureau à passablement changé. Plusieurs de nos plus vieux membres (Francisco DA CRUZ SOUSA MARTINS, Aurélie POTOCKI et Alexandre HELD) ont terminé leurs études durant ladite année quittant de ce fait la FAE. La transition fût difficile dans la mesure où notre équipe n'a pas rapidement été en pleine capacité. En effet, les candidatures conformes aux statuts de la FAE manquaient et l'un des nouveaux membres n'a pas souhaité poursuivre son mandat pour des raisons politiques.

Je tiens à souligner que l'année académique 2018 risque de s'avérer aussi compliquée que la précédente en ce qui concerne la composition du Bureau de la FAE. En effet, le départ sans remplaçant à l'heure de ces lignes de notre Secrétaire générale, Olia MARINCEK, ainsi que la démission probable de nouveaux membres suites à des résultats universitaires insuffisants, vont considérablement fragiliser l'activité du Bureau de la FAE durant le 1er semestre de l'année académique 2018.

D'autre part, l'année fût chargée en évènement chronophage : référendum, crise des bourses, participation au comité de soutien LPPPL. La gestion des dossiers politiques qui ont suivi le référendum s'est avérée harassante. Il m'apparaît opportun de rendre hommage aux membres du Bureau de la FAE qui m'ont épaulé durant la crise des bourses : Laia SOLER, Olia MARINCEK et Ilir AHMETI. Point positif, le Bureau de la FAE a su gagner la confiance des collaborateurs de l'OCBE ce qui nous permet de faire entendre l'intérêts des étudiant-e-s boursiers-ères au sein de cette structure.

En ce qui concerne la nouvelle Direction de l'Université de Lausanne, j'estime que nous avons réussi à créer une relation de confiance entre celle-ci et les membres du Bureau de la FAE. Suite à nos différents échanges avec la rectrice, Nouria HERNANDEZ et le vice-recteur Giorgio ZANETTI, je peux affirmer que l'avis de la FAE est hautement pris en compte par ceux-ci. Reste à savoir, si cette volonté restera intacte au cours des années qui vont suivre. La pierre d'achoppement que constitue nos rapports sur les problèmes juridiques rencontrés par les étudiant-e-s sera un marqueur déterminant de la volonté de la Direction de l'Université de Lausanne de collaborer avec notre Bureau dans l'année académique qui va suivre.

SECTION 2 : LOÏC PILLARD

Le début de l'année académique 2016-2017 a été marqué par le référendum sur l'appartenance de la FAE à l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES) ; le Bureau a su se montrer solidaire pour faire face à l'intense charge de travail demandée par cet événement extraordinaire, sans oublier les autres dossiers importants à ce moment (cf. infra). Le résultat dudit référendum ayant été en faveur du maintien de la FAE dans l'UNES, le Bureau a poursuivi sa collaboration avec la faîtière nationale, tout en poursuivant sa velléité de changement. A ce propos, saluons la présence importante des membres de la FAE lors des deux assemblées des déléguée-e-s de l'UNES.

L'autre gros événement de l'année a été la problématique avec le retard dans l'octroi des bourses d'études : la FAE a pris part à une coalition, formée entre autre par d'autres associations étudiantes, pour tenter de remédier à la situation. Les membres du Bureau en charge de cette thématique ont fait preuve de beaucoup de zèle et de sérieux, avec des résultats largement encourageants. La FAE a aussi débloqué un fond d'urgence, en sus de son fonds de solidarité étudiant, pour aider les personnes dans une situation critique suite audit retard. Cette problématique a su redonner une certaine cohésion au sein des délégué-e-s suite aux tensions liées au référendum.

D'une manière générale, le Bureau de la FAE a su faire face aux nombreux défis, en pouvant compter sur le soutien solide de son secrétariat. Le défi principal pour le début la nouvelle année sera de former la nouvelle secrétaire générale à ce rôle essentiel au bon fonctionnement de la FAE.

CHAPITRE 3 : PRINCIPAUX DOSSIERS DE L'ANNÉE

SECTION 1 : BOURSES D'ETUDES

Laia Soler, Ilir Ahmeti, Joachim Léger, Olia Marincek

A l'automne 2016, l'Office cantonal des bourses d'études du Canton de Vaud (OCBE) a pris passablement de retard dans le traitement des dossiers pour diverses raisons, tant internes que liées à l'entrée en vigueur en avril 2016 de la nouvelle Loi sur l'Aide aux Etudes et à la Formation professionnelle. Ceci a mis les étudiant-e-s face à une situation critique en termes de ressources financières, alors que le semestre avait déjà commencé, obligeant certain-e-s d'entre eux/elles à travailler et par conséquent rater leurs cours, mettant en péril leur cursus académique. Sur proposition de son Bureau exécutif, la FAE a débloqué lors de son Assemblée des Délégué-e-s du 24 octobre 2016 un fonds spécial pour venir en aide aux étudiant-e-s de l'UNIL se trouvant dans cette situation.

En parallèle, la FAE, ainsi que d'autres organisations (SUD Étudiant-e-s et Précaires, l'AEL, l'AESSP, l'AEGE, l'AEML, l'AeTh, l'AeSR, l'AFU, le GRC et COSPOL) réunies au sein de la *coalition pour les bourses d'études* ont déposé en date du 22.11.2016 une lettre ouverte au Conseil d'Etat concernant les bourses d'études dans le Canton de Vaud. Cette lettre demandait a) la mise en place rapide d'un fond d'urgence permettant d'assurer une avance sur les bourses d'études ; b) une augmentation de la dotation en personnel de l'Office des bourses permettant d'assurer un traitement correct des dossiers des requérants et c) la mise en place d'une information complète et détaillée du nouveau système de calcul et de mise en œuvre de la loi. au Conseil d'Etat de recevoir, dans les meilleurs délais, une délégation des organisations et associations signataires afin d'avoir un échange nécessaire sur le contenu de cette lettre, d'exposer la situation plus en détail et recevoir des réponses quant aux demandes formulées.

En date du 29 novembre 2016, le Conseil d'Etat a annoncé la mise en place d'un plan d'action destiné à accélérer le traitement des demandes urgentes, par le versement d'avances sur bourse, de l'affinement des critères de priorisation des dossiers, de l'augmentation des effectifs de l'OCBE et une meilleure coordination entre les services.

Le 5 décembre 2016, la coalition a lancé un appel aux député-e-s du Grand Conseil vaudois à augmenter dès 2017 le budget alloué à l'OCBE afin d'engager davantage de salarié-e-s et de permettre un traitement efficace des demandes de bourses d'études. Malheureusement, cet appel n'a pas été suivi par le parlement à majorité de droite.

Par la suite, au printemps 2017, la FAE a pu rencontrer à plusieurs reprises Anne-Catherine Lyon, la Conseillère d'Etat en charge du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), ainsi que des responsables du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et de l'OCBE lui-même.

SECTION 2 : REFERENDUM *APPARTENANCE DE LA FAE A L'UNES*

Laia Soler, Francisco Da Cruz Sousa Martins, Joachim Léger, Aurélie Potocki, Olia Marincek, Maud Reveilhac

Suite à sa décision de sortir de l'UNES, la FAE a conduit un référendum à la demande d'un certain nombre d'étudiant-e-s (largement supérieur aux 300 signatures requises). Le Bureau de la FAE a choisi de défendre la décision de l'AD. Le comité s'étant chargé de la collecte des signatures a choisi de faire campagne à l'encontre de ladite décision. Un débat a pu être mené et du matériel informatif a pu être distribué aux étudiant-e-s. Les étudiant-e-s ont majoritairement décidé que la FAE devait rester dans l'UNES.

L'organisation du référendum fût éprouvante pour le Bureau de la FAE. En effet, il nous a fallût longuement penser et préparer les modalités du référendum. Le règlement est à cet égard fort lacunaire. Bien que ce dossier ait monopolisé l'attention des membres du Bureau durant le premier semestre de l'année académique 2016-2017, nous estimons que les conséquences de ce référendum furent positives pour notre association. Il a permis aux étudiant-e-s de s'exprimer sur un objet déterminant de la politique étudiante et permis à la FAE de gagner en visibilité.

Contexte initial

Les relations entre l'UNES et la FAE ont souvent été compliquées, et ce depuis plusieurs années, voire décennies. Plus récemment toutefois, en 2015, en pleine campagne pour l'initiative pour une harmonisation des bourses d'études, la FAE a décidé, lors de l'Assemblée des Délégué-e-s du 24 mars 2015, d'ouvrir un GT chargé de travailler sur les relations entre l'UNES et la FAE. Ce GT s'est réuni à plusieurs reprises et malgré un certain nombre de problèmes relevés, a conclu à la fin du printemps 2015 à une suspension des réflexions le temps d'évaluer les changements annoncés par l'UNES et leurs délais de mise en œuvre. Il estimait toutefois qu'il était préférable pour la FAE de continuer à être membre de l'UNES pour le moment.
Plusieurs mois plus tard, entre la fin d'année 2015 et le début d'année 2016, un nouvel événement a remis la question des relations entre la FAE et l'UNES sur le devant de la scène. En effet, la FAE a appris qu'une procédure de recours interjeté par l'UNES était pendante à l'encontre de l'AGEF (Association Générale des Etudiant-e-s de Fribourg) concernant la cotisation de membre / qualité de membre à l'UNES de l'AGEF.
En effet, à la fin de l'année 2014, un-e étudiant-e de l'Université de Fribourg a interjeté recours auprès contre la décision du législatif (Conseil des Etudiant-e-s, CE) de l'AGEF sur le montant de la cotisation à l'UNES et demandant que la Commission de recours conclue à la sortie de l'AGEF de l'UNES. En décembre 2015, la Commission de recours de l'AGEF a donné raison au/à la recourant-e. Le 19 janvier 2016, l'UNES et un-e étudiant-e de l'AGEF ont recouru contre la décision de la Commission de recours de l'AGEF auprès de la Commission de recours de l'Université de Fribourg. Ce n'est que lors de la séance du comité législatif du 27 janvier 2016 que l'UNES a annoncé à ses sections avoir déposé ce recours (soit plus d'une semaine après le dépôt) et leur a demandé de se prononcer sur le maintien ou le retrait de celui-ci.
Aux yeux du Bureau de la FAE, ainsi qu'un certain nombre de délégué-e-s, le fait que l'UNES n'ait pas sollicité ses sections avant d'entreprendre cette démarche, se bornant à les informer a posteriori, lorsque le recours avait déjà été déposé, est extrêmement problématique.

AD du 25 avril 2016 : vote de sortie

A la suite de cet événement, lors de l'AD du 25 avril 2016, à la demande de trois de ses associations membres, l'AEML, l'AESSP et le LAB, le Bureau de la FAE a demandé aux Délégué-e-s de se prononcer sur son appartenance à l'UNES.
Le Bureau de la FAE a également préparé un dossier à l'attention des délégué-e-s, qui relevait les problèmes dans les rapports entre l'UNES et la FAE.
Lors de l'AD en question des débats très houleux ont eu lieu. Certaines personnes ont tenté de repousser le vote sur l'appartenance de la FAE à l'UNES. Les motifs donnés étaient que les documents relatifs à la préparation de la séance du 25 avril 2016 avaient été envoyés 6 jours avant celle-ci – et non pas 7 jours avant comme le prévoit le règlement – mais également que la commission de contrôle de l'AD (comco) ne pouvait pas être saisie afin de statuer sur la possibilité que ce manquement puisse invalider ladite séance. En effet, en vertu du règlement des commissions permanentes de l'AD, la comco doit être composée de 3 à 5 personnes. Or, un-e seul délégué-e ayant pu y être élu-e, les conditions d'existence de cette commission n'étaient pas remplies. Les statuts ne précisant rien sur les conséquences de ceci, le Bureau a proposé, préalablement au vote sur l'appartenance de la FAE à l'UNES, d'invalider la séance en cours, ce qui a été refusé par les délégué-e-s.
Le vote a finalement pu avoir lieu et l'AD a décidé à une majorité absolue de 56,5% des votes exprimés, à 13 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions, que la FAE devait quitter l'UNES.
Suite à ces évènements, un-e délégué-e a demandé de mettre à l'ordre du jour de l'AD suivante (23 mai 2016) l'annulation du vote susmentionné et une révocation en bloc du Bureau. Cette personne est toutefois revenue sur sa demande afin qu'une discussion puisse avoir lieu sur cette affaire. C'est lors de la même AD du 23 mai que l'annonce officielle de la volonté de lancer un référendum a été faite. Cependant, l'annulation par l'AD du 23 mai du vote effectué en date du 25 avril 2016 aurait empêché la tenue du référendum, celui-ci devant se rapporter à une décision valide de l'AD. Lors de sa séance du 23 mai 2016, l'AD a donc décidé de ne pas invalider le vote du 25 avril, afin de permettre la tenue dudit référendum.

Lancement du référendum

Suite au vote du 25 avril 2016, plusieurs délégué-e-s et étudiant-e-s ont informé le Bureau de leur volonté de lancer un référendum contestant le vote sur l'appartenance de la FAE à l'UNES, en vertu du règlement des initiatives, référendums et pétitions. Le règlement à cet égard étant fort lacunaire, l'organisation du référendum s'est globalement révélée éprouvante pour le Bureau de la FAE, qui a dû longuement réfléchir et préparer les modalités du référendum.

Lors de sa présentation à l'AD du 23 mai 2016, l'objectif annoncé de ce référendum était de soumettre la question de l'appartenance de la FAE à l'UNES à l'ensemble du corps estudiantin de l'UNIL. Le comité référendaire, présenté comme étant constitué tant des personnes favorables et défavorables à une sortie, annonçait alors qu'il ne prendrait pas partie pour ou contre la sortie de l'UNES. Lors de la même séance, l'AD a décidé que la FAE prendrait en charge les frais engendrés par la campagne informative en vue du vote suite à la récolte de signatures pour le référendum.

La récolte du nombre suffisant de signatures a abouti durant l'été avec 433 signatures valides (200 signatures nécessaires). Le mode de récolte a été le suivant : il suffisait à l'étudiant-e de l'UNIL d'inscrire son nom, une adresse e-mail UNIL valide et d'apposer sa signature. Un mail a ensuite

été envoyé en guise de vérification demandant à tous les propriétaires des adresses e-mail données s'ils/elles avaient bien donné leur soutien à ce referendum. La personne avait ensuite un mois environ pour contester ce fait, sans quoi la signature serait considérée comme valide.

Campagne

A l'automne 2016, le Bureau et le comité référendaire se sont mis d'accord pour que le vote de tou-te-s les étudiant-e-s de l'UNIL ait lieu par voie électronique au début du mois de novembre 2016. Un changement est également intervenu à ce moment en ce qui concerne la position du comité référendaire. En effet, celui-ci a annoncé avoir désormais décidé de faire campagne en faveur du maintien de la FAE dans l'UNES, au motif qu'étant donné que le Bureau allait faire campagne en faveur de la sortie, conformément à la position de son AD, il fallait, pour une campagne équilibrée, qu'une association fasse également campagne pour le maintien.
Un autre changement important est intervenu au semestre d'automne 2016 : l'AEML et le LAB, qui étaient pourtant signataires de la lettre demandant à l'AD de se prononcer sur l'appartenance de la FAE à l'UNES, ont aussi changé de position et désormais décidé de se positionner en faveur du maintien.

La campagne, fortement polarisée, a débuté dès le début de l'année académique 2016-2017. Tant le comité référendaire que le Bureau de la FAE ont placardé des affiches et se sont livrés à plusieurs reprises à des distributions de tracts à des emplacements stratégiques à l'UNIL. Les deux camps ont également rencontré les associations représentatives afin de les inciter à se positionner de manière publique, ce que plusieurs d'entre elles ont effectivement fait. L'AESSP, sur sa page Facebook, s'est prononcée en faveur de la sortie. L'AESC en a fait de même dans un courriel à tou-te-s les étudiant-e-s qu'elle représente. Dans le camp adverse, l'AEL et l'AEML, par un courriel à tou-te-s leurs étudiant-e-s, ont invité ceux/celles-ci à voter en faveur du maintien. Enfin, StoriaE, une association de filière, qui n'est par conséquent pas directement une association membre de la FAE (elle est membre de l'AEL), a également fini par inciter par courriel les étudiant-e-s de la section d'histoire à se prononcer en faveur du maintien.
Outre plusieurs articles de presse se penchant sur la question, notamment dans l'auditoire, l'association Uthink, mandatée par les deux camps, a organisé un débat ouvert à tou-te-s le 31 octobre 2016 à l'UNIL, premier jour de la votation.

Vote

Au niveau logistique, afin de permettre à tou-te-s les étudiant-e-s de l'UNIL de voter sur la question, avec l'accord du comité référendaire, le Bureau de la FAE s'est adressé au Groupe Conseils et Etudes du Centre informatique de l'UNIL. En collaboration avec celui-ci, le vote a été organisé du 31 octobre 2016 au 4 novembre 2016 via un sondage LimeSurvey. Une procédure d'identification électronique (token) garantissait que chaque votant-e était bien enregistré-e auprès de l'UNIL et qu'il/elle ne votait qu'une seule fois.
La question posée se présentait ainsi : Je souhaite que la FAE : a) sorte de l'UNES ou b) reste dans l'UNES. Les options de réponses permettaient d'éviter que le vote blanc ne soit en faveur de l'un ou l'autre des deux camps et qu'il y n'ait pas d'ambigüité parfois présente lorsqu'il s'agit de répondre oui ou non. Finalement, le vote blanc s'est tout de même avéré possible en envoyant simplement « send » sans cocher l'une des cases.
A l'issue de la période de vote, le 5 novembre 2016, les résultats tombaient: avec 1'031 voix exprimées en faveur du maintien de la FAE dans l'UNES (57.8%) contre 742 voix en faveur de la

sortie (41,6 %), ainsi que 10 votes blancs, les étudiant-e-s de l'UNIL ont décidé que la FAE resterait membre de l'UNES. 1'783 étudiant-e-s ont participé au vote, ce qui correspond à un taux de participation de 12.7%. Par conséquent, la décision de l'AD a été annulée et la FAE conserve son statut de membre de l'UNES.

SECTION 3 : ERASMUS +

Maud Reveilhac, Olia Marincek

Depuis l'acceptation le 9 février 2014 de l'initiative « contre l'immigration de masse », la Suisse a vu sa participation au programme européen Erasmus+ réduite, la plaçant désormais au rang de pays partenaire et l'empêchant de bénéficier d'un certain nombre d'avantages qu'offre une participation pleine au programme. Afin de parvenir à garantir aux étudiant-e-s des conditions similaires en ce qui concerne la mobilité, la Suisse a mis en place un programme parallèle, le Swiss-European Mobility Programme (SEMP). La mise en oeuvre de l'initiative sans violation des accords bilatéraux ayant pu être décidée par le Parlement en fin d'année 2016, il était dès lors attendu que la Confédération reprenne les négociations visant à permettre une pleine adhésion de la Suisse à Erasmus +. Malheureusement, il est récemment apparu que la Confédération, par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), n'avait pas l'intention de négocier pour permettre l'adhésion de la Suisse au programme Erasmus+. Cette décision semble en contradiction avec ce qui avait été communiqué précédemment, et comporte des conséquences non négligeable pour les étudiant-e-s de Suisse. En raison de l'importance et de la complexité du sujet, le Bureau a demandé, lors de l'Assemblée des Délégué-e-s du 22 mars 2017, de lui octroyer un mandat pour se saisir du dossier.

Le nouveau message du Conseil fédéral paru fin avril et soumis au Parlement détermine la manière dont la participation de la Suisse au programme européen doit être reconduite. Les enjeux que représentent la mobilité et la non-association de la Suisse à Erasmus+ pour les étudiant-e-s et les hautes écoles sur le court et le long termeses ont été explicités par Sylvie Kohli (coordinatrice du service des relations internationales de l'UNIL) et Zaccaria Himmich (ESN UNIL) lors de l'Assemblée des Délégué-e-s du 22 mai 2017. Lors de cette même Assemblée, la FAE a décidé de soutenir la pétition en ligne lancée par le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) pour demander au Conseil Fédéral et au Parlement de reprendre immédiatement les négociations avec l'Union Européenne pour la pleine adhésion de la Suisse au programme d'échange européen Erasmus+ dès 2018.

SECTION 4 : L3PL

Olia Marincek, Laia Soler, Ilir Ahmeti, Joachim Léger

Lors de son AD du 21 novembre 2016, la FAE a décidé d'apporter son soutien à la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL), contestée par les milieux patronaux par référendum. Dans sa prise de position publiée le 9 janvier 2017, la FAE estime cette loi favorable aux étudiant-e-s, dans la mesure où le loyer représente une dépense importante pour ceux/celles-ci. En effet, la L3PL reconnaît les logements pour étudiant-e-s comme étant des logements d'utilité publique (ci-après LUP). Elle offre la possibilité aux communes de créer des logements

étudiants à loyer modéré, ceux-ci manquant cruellement autour des différents lieux de la formation supérieure et principalement autour de l'UNIL et de l'EPFL.
Soumise à votation populaire le 12 février 2017, la L3PL est acceptée par 55,5% des votant-e-s du canton de Vaud.

SECTION 5 : STAGES

Maud Reveilhac (cf. également le rapport de la commission politique de l'AD)

Les exigences du marché du travail poussent de plus en plus de jeunes diplômé-e-s à se plier au rituel du stage afin d'améliorer leur « employabilité ». En effet, aujourd'hui, il faut à la fois être jeune et avoir de l'expérience. L'UNIL, via son Service d'orientation et carrières (SOC), a lancé le programme Unistages, afin de faciliter le passage à l'emploi des diplômé-e-s de l'UNIL, où les stages proposés sont rémunérés. L'UNIL met également à disposition le portail ALUMNIL, dont l'objectif est de soutenir les diplômé-e-s de l'UNIL dans le développement de leur carrière professionnelle par le biais d'offres d'emploi et de stages rémunérés. Enfin, une offre de stages existe également dans les facultés de l'UNIL (par ex. HEC). Dans certains secteurs, il existe toutefois une tendance à ne pas rémunérer les stagiaires. Le Canton de Vaud a défini, pour les stages au sein de son administration, les types de stage, la rémunération, ainsi que le statut des stagiaires et les conditions cadres dans lesquelles les stages se déroulent. Une directive définit le/la stagiaire comme une personne dont l'activité n'est pas destinée à pallier l'absence d'un-e collaborateur/trice. Cette directive différencie également le contrat de stage, de la convention et de l'accord de stage. Plus récemment, à l'échelon fédéral, le postulat déposé par Lisa Mazzone le 14 décembre 20163 au Conseil national visait à charger le Conseil fédéral de présenter un rapport exhaustif sur la situation des stages en Suisse, ainsi que les critères formulés par les cantons pour reconnaître une activité professionnelle comme un stage. Il s'agissait également d'identifier dans quelle ampleur les stages sont utilisés de manière abusive pour retarder l'embauche. Enfin, le postulat invitait le Conseil fédéral à réfléchir à la possibilité de définir le stage dans la base légale fédérale. Afin de clarifier la position de la FAE sur ce sujet, le Bureau a proposé à la commission politique de l'AD travailler sur cette question en vue de rédiger une prise de position, proposition qui a été acceptée lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 20 mars 2017. La commission s'est réunie une fois en date du 28 mars 2017, mais n'a pas été en mesure de produire un rapport.

SECTION 6 : PLAGIAT

Arnaud Blanchard, Alexandre Held

Il y a eu une rencontre avec le CSE (Centre de soutien à l'enseignement) en août 2016 et lors de cette dernière deux nouveaux outils ont été présentés, il s'agit de :

- *Compilatio*© à l'UNIL pour détecter le plagiat et ailleurs les licences
- *Creative Commons*© pour partager légalement des œuvres.

SECTION 7 : RESEAU SUISSE DES HAUTES ECOLES (RSHE)

Laia Soler, Joachim Léger, Valentin Berclaz

Le Réseau Suisse des Hautes Ecoles (RSHE) s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année académique 2016-2017. Composé de l'AGEPoly, l'AGEF et la FAE, il a permis un partage de connaissances et une connexion rapprochée entre les 3 associations. Il s'est réuni à tour de rôle à l'Unil, l'EPFL et l'UNIFR.

SECTION 8 : SUBVENTIONS

Loïc Pillard, Valentin Berclaz, Alexandre Held, Arnaud Blanchard et Olia Marincek

Durant l'année académique 2016-2017, le nombre de demandes de subvention traitées par la FAE est au nombre de 22. Le montant accordé total s'élève à 29'660 CHF sur un budget planifié de 40'000 CHF. Les diverses subventions sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Demandeur	**Montant demandé**	**Préavis bureau**	**Décision déf. AD**
Uthink	1500	1500	1500
Hélios	400	400	400
Les maîtres de la caverne	500	500	500
Le PET	4000	3000	3000
le Plafond	1000	1000	1000
GRC	2020	1500	1500
Fréquence Banane	3000	3000	3000
Le Cabanon	1000	1000	1000
PolySports	4000	3000	3000
Innovation Time	390	390	390
oikos	1600	1600	1600
Orphi	1000	820	820
Colloque Tolkien	2000	2000	2000
Students' Games	2000	2000	2000
Lausanne Shakespeare Festival	1300	1300	1300
OCHE	3000	3000	3000
ESN	1000	1000	1000
Séminaire (Dé)construire l'Europe	1880	1000	1000
L'écharde	400	400	400
Récifs	250	250	250
GT Musique de l'AESSP	1000	1000	1000
START	2000	1500	0

Total	29660

Sauf indication contraire, les montants sont en francs suisses. Les associations de l'UNIL peuvent demander un support financier ponctuel à la FAE afin d'aider à la réalisation de leurs projets. Durant cette année académique, la FAE a octroyé 21 subventions, ce qui est plus que l'année précédente, pour un montant qui est également en augmentation (environ 7000.-). L'Université est un milieu où il y a une pléthore de projets divers et variés que la FAE ne peut qu'encourager dans le cadre de son activité. Les membres du Bureau ont pu observer une amélioration de la qualité de certains dossiers de subventions. Cette amélioration découle entre autres de la mise en place d'un exemple de demande de subvention-type complète, mise en ligne sur le site internet de la FAE ainsi que des conseils dispensés aux associations lors de la rencontre avec les personnes responsables du dossier subvention.

SECTION 9 : CARE

Joachim Léger, Arnaud Blanchard, Lina Aite

En date du 16 mai 2017, les membres de la Commission d'Aide aux Recours Estudiantins (ci-après CARE) se sont réunis afin d'établir le rapport d'activité annuel de la CARE.

Général

Globalement, les membres de la CARE considèrent que le nombre de juristes correspond aux besoins des recourant-e-s. Afin de mieux répartir la charge de travail, les membres de la CARE ont insisté sur la nécessité d'améliorer le système de tournus (notamment durant les vacances académiques). Les membres de la CARE ont été invité-e-s par le responsable de la CARE à utiliser plus souvent les locaux de la FAE lors de la rencontre des étudiant-e-s recourant-e-s.
Il a été souligné l'importance des ressources informatiques pour les membres de la CARE. Certains membres ont suggéré une amélioration desdites ressources (augmentation des informations à disposition, envoi de mails « automatiques », classification et stockage des jurisprudences).
Il a également été mentionné l'idée de chercher à obtenir des retours de la part des recourant-e-s afin de déterminer dans quel domaine ce service de la FAE et de l'AEDL pouvait être amélioré.
Plusieurs membres ont suggéré la création d'un fonds destiné à cofinancer les avances de frais à fournir pour les recours dits de « principe ». Ledit fonds permettrait, selon eux, d'obtenir des jurisprudences favorables à l'ensemble des étudiant-e-s.

Juridique

La CARE a dénombré un certain nombre d'écarts dans l'interprétation juridique des autorités administratives de l'Université de Lausanne. A ce titre, on peut notamment citer : l'octroi de l'effet suspensif, la préférence au recours par rapport au réexamen, la qualité des motivations, les conditions de consultation des examens.

Groupe de travail

Les membres de la CARE ont suggéré la création d'un groupe de travail interne afin de faire changer les pratiques des autorités administratives de l'Université de Lausanne. Dans ce cadre, il a

été fait mention de séances d'information à destination des associations facultaires ainsi que de réunions avec les services concernés.

SECTION 10 : FSE

Bureau et SG

Durant l'année académique, le Fonds de solidarité étudiant (FSE) a fourni une aide financière à plus d'une centaine d'étudiant-e-s, pour un montant total de CHF 65'688.85, ce qui représente une hausse conséquente par rapport à l'exercice 2015-2016. Comme pour les années précédentes, la majorité des demandes concernait les taxes d'études, qui représentent un montant important et sont souvent problématiques pour les budgets serrés. La tâche du Bureau consiste également à éviter les demandes abusives ainsi qu'à informer les bénéficiaires légitimes des différentes aides auxquelles ils/elles ont droit, en fonction de leur situation spécifique.

SECTION 11 : ESPACE ASSOCIATIONS

Arnaud Blanchard, Loïc Pillard

Il y a eu une initiative de la part de certaines associations non-représentatives proposant de modifier la directive relative à l'utilisation de l'espace association ainsi que d'envoyer une lettre au rectorat demandant l'amélioration du cadre pour lesdites associations, notamment en ce qui concerne l'accès aux locaux disponibles à l'université. La FAE a co-signé cette lettre à titre de soutien et a participé aux réunions y relatives. Parallèlement à ceci, Le foyer de La Grange est, depuis octobre 2016, ouvert toute la journée, permettant aux personnes et aux associations le souhaitant de se retrouver dans un cadre favorable à l'exercice de leurs activités.

SECTION 12 : ATELIER LA GRANGE

Loïc Pillard, Olia Marincek

Un atelier participatif sur les modifications qui auront lieu dans le périmètre de La Grange de Dorigny a été lancé début 2017. Le développement important du campus ces prochaines années amène à repenser complètement le rôle de cet endroit au cœur du campus. Parmi les aménagements futurs : doublement du lit de la Chamberonne à partir du parking de La Grange, démolition du pont menant à l'Anthropole. Le rôle du Château de Dorigny et de son jardin a également été évoqué. Seulement deux ateliers ont eu lieu, donc pas de décisions prise ; néanmoins, volonté d'en faire un lieu convivial.

SECTION 13 : ENQUETE *COMMENT ALLEZ-VOUS ?*

Aurélie Potocki, Alexandre Held

La FAE coordonne en collaboration avec le Service d'orientation et carrières de l'UNIL (SOC) l'enquête téléphonique « Comment allez-vous ? » (CAV). Chaque année académique, elle recrute sur la base d'une soixantaine de dossiers vingt étudiant-e-s téléphonistes. Ceux/celles-ci sont supervisé-e-s par les membres du Bureau pendant environ un mois (8 novembre au 2 décembre 2016). Les étudiant-e-s ont la tâche de téléphoner aux premières années de l'UNIL pour leur demander, à l'aide d'un questionnaire, comment ils/elles se sentent à l'UNIL et quelles modifications seraient nécessaires en guise d'amélioration. En 2016, le taux de réponse des étudiant-e-s a été de 45,7%. En comparaison avec l'année 2015, l'on peut constater une baisse de 2,2% de taux de réponse (47.9%). Ceci ne représente cependant pas une péjoration du travail fourni par les téléphonistes, mais est lié à une augmentation annuelle du nombre d'étudiant-e-s en première année. S'ajoute à cela le fait que certains parents refusent de transférer les appels à leurs enfants. Selon le SOC « cet excellent taux de réponse est probablement lié à nos efforts pour communiquer sur l'enquête (emails, publications sur unil.ch/actu et sur les comptes Facebook, Instagram et Twitter de l'UNIL) »[1].

Les membres de la FAE en charge de ce dossier ont dû recruter les 20 téléphonistes sur une base de critères de sélection bien définis (langues, faculté, maîtrise du français, besoin financier, expérience, etc.). Ils ont aussi mis en place le planning de la supervision pour les membres du Bureau.

La collaboration entre la FAE et l 'UNIL s'est extrêmement bien déroulée. Le fait de participer au CAV apporte une certaine visibilité pour la FAE et montre un engagement important de sa part pour le bien-être des étudiant-e-s. Le questionnaire ayant été adapté chaque année pour informer aux mieux les étudiant-e-s sur le rôle et les services de la FAE, sa participation à cette enquête est bénéfique tant pour les étudiant-e-s que la FAE et le SOC.

SECTION 14 : UNILIVE

Arnaud Blanchard, Olia Marincek, Lina Aite

Rédaction convention UNILIVE-FAE (corrections essentiellement formelles)

<u>Renforcement de la collaboration avec Unilive :</u>

- Augmentation exceptionnelle de la contribution financière de la FAE
- Organisation d'une Before supplémentaire à Zelig
- Relai avec le rectorat de l'Université
- Vin chaud (cf. supra)

[1] Rapport des résultats de l'enquête téléphonique menée en 2016 auprès des débutantes et débutants en Bachelor de l'Université de Lausanne, SOC.
https://www.unil.ch/soc/fr/home/menuinst/publications/comment-allez-vous.html

Comité d'Unilive

L'édition 2017 du festival Unilive a permis de consolider ce qui a été acquis depuis sa création en 2013. L'étroite collaboration entre Unilive et la FAE a comme toujours été très bénéfique pour notre association. Ceci au travers des événements organisés en commun, notamment la Before Unilive et le Vin chaud, qui furent de grands succès et qui seront certainement reconduit l'année prochaine. De plus, Unilive tient aussi à remercier la FAE pour le soutien apporté tout au long de l'année quant à tous les problèmes inhérents à l'organisation d'un festival à l'Université de Lausanne et, également, pour la subvention accordée par la FAE sans laquelle cet événement ne pourrait avoir lieu. L'association Unilive est entièrement satisfaite de cette collaboration et espère continuer dans cette direction pour accentuer encore plus les synergies entre nos deux structures.

SECTION 15 : JOURNÉE D'ACCUEIL

Loïc Pillard

Comme chaque année, le Bureau de la FAE a participé à la journée d'accueil des étudiant-e-s en septembre 2016. Durant celle-ci, des fournitures scolaires (classeurs) ainsi que différents *goodies* (agendas, stylos, cabas du marché) ont été distribués, en plus des traditionnels croissants. Des visites guidées du campus ont été organisées, rencontrant un grand succès.

SECTION 16 : DON DU SANG

Lina Aite, Aurélie Potocki

Depuis plusieurs années, la FAE se charge de la communication et du stand de ravitaillement lors des éditions biannuelles du Don Du Sang. En ce qui concerne la communication, Aurélie Potocki, membre du Bureau, a créé une nouvelle affiche pour la deuxième édition du Don du Sang, la première ayant été fournie par le centre Transfusion Interrégionale CRS SA. L'exposition photo dans le cadre des 30 ans de l'Anthropole a déplacé le lieu de la récolte, créant ainsi quelque mécontentement, notamment de la part du service Transfusion. Cela étant, il n'y a pas eu de baisse du taux de participation et le bilan reste positif.

Durant cette année académique, la collaboration avec le service Accueil Santé de l'UNIL s'est très bien déroulée, bien que l'on puisse regretter des contacts un peu moins bons avec le service de communication du centre de Transfusion Interrégionale CRS SA.

SECTION 17 : VIN CHAUD

Loïc Pillard, Aurélie Potocki

Le traditionnel vin chaud de la FAE s'est déroulé le jeudi 22 décembre 2016 en collaboration avec l'association Unilive : une édition fructueuse, qui n'a fait que resserrer les liens entre les deux associations.

SECTION 18 : JOURNEE DE L'EGALITE DES ETUDIANT-E-S

Maud Reveilhac, Joachim Léger, Muriel Brutin, Olia Marincek

Cette année, la Journée de l'égalité des étudiant-e-s a été dédiée à la thématique de l'accès à l'Université et a permis à deux personnalités du monde académique – Gaële Goastellec, Maître d'enseignement et de recherche à l'UNIL ainsi que Julie Falcon, docteure en sciences sociales à l'UNIL et enseignante-chercheuse au sein du centre de recherche sur les parcours de vie et les inégalités (LiNeS) – d'intervenir à ce sujet.

SECTION 19 : POINT. VIRGULE,

Olia Marincek, Aurélie Potocki

Le 11 octobre 2016 a eu lieu l'apéro-découverte des associations universitaires dans le cadre de l'évènement Point. Virgule, dans le Foyer de La Grange de Dorigny.
Organisée par le Bureau des affaires culturelles en collaboration avec la FAE et Unilive, la soirée s'est poursuivie avec des concerts à Zelig.
Le Point. Virgule, est le rendez-vous pour tou-te-s celles et ceux qui souhaitent découvrir et/ou faire découvrir la richesse de la vie associative du campus. A cette occasion, les associations ont été invitées à se présenter en l'espace de 5 minutes de manière artistique ou ludique. Elles ont également pu tenir un stand avec du matériel promotionnel afin de se présenter au public.
La seconde soirée, le 12 octobre, comprenait un atelier et une discussion autour de la question des pratiques universitaire, individuelles, collectives ou associatives, suivis d'une animation musicale.

SECTION 20 : GT ÉLECTION SG

Laia Soler, Joachim Léger, Loïc Pillard, Maud Reveilhac, Lionel Burri, Sébastien Bujard, Valentin Longchamp, Elias Jordan et Olia Marincek

Olia Marincek ayant décidé de ne pas poursuivre son mandat de secrétaire générale de la FAE pour l'année académique 2017-2018, une personne doit être désignée pour lui succéder. Conformément à l'art.9 du Règlement des désignations et élections, un groupe de travail (GT) composé de membres de l'Assemblée des délégué-e-s (AD) et de membres du Bureau a été mis sur pied afin d'effectuer le recrutement. Ce GT s'est réuni à plusieurs reprises durant l'hiver 2016-2017. A l'issue d'une première sélection de 8 candidat-e-s reçu-e-s en entretien, une nouvelle sélection a permis de présenter 2 candidat-e-s à l'AD du 24 avril 2017 en vue de l'élection. Malheureusement, la personne élue a par la suite dû renoncer au poste, contraignant le Bureau à effectuer un nouveau recrutement durant l'été 2017 selon des modalités analogues au premier. Lors d'une AD extraordinaire convoquée spécialement à cet effet le 4 septembre 2017, Pauline Mottet a été élu-e nouvelle secrétaire générale de la FAE.

CHAPITRE 4 : RAPPORT DU COMITÉ DE RÉDACTION DE *L'AUDITOIRE*

SECTION 1 : ÉVÉNEMENTS

L'année écoulée, les activités de *L'auditoire* ont été les suivantes :

- Les événements habituels :
    - Prix littéraire de la Sorge et Prix photographique de la Chamberonne
        - Particularité cette année : dans le cadre de la célébration des 30 ans de l'Anthropole, le Prix de la Chamberonne, organisé ce coup-ci avec la faculté des Lettres, a été consacré au bâtiment et décerné durant la cérémonie d'inauguration des festivités
    - Tenue d'un bar en compagnie de Zelig et Docteur Gab's à Unilive
- Des tables-rondes et débats :
    - Projection du film *Free to Run* de Pierre Morath suivie d'une discussion en présence du réalisateur, du sociologue du cinéma suisse Gianni Haver et de la sociologue du sport Lucie Schoch, événement organisé avec l'ISSUL
    - Workshop organisé par le Collectif des Médias Estudiantins Romands (COMER) consacré à l'élaboration d'une interview, en présence d'Esther Mamarbachi, Alain Rebetez et Jérémy Seydoux
    - Workshop à destination de la rédaction consacré à l'écriture satirique en présence de Stéphane Babey, rédacteur en chef de *Vigousse*
- Les publications n'ont pas été en reste, avec des dossiers conséquents sur les Jeux Olympiques, la mobilité universitaire, les femmes combattantes, le harcèlement, les addictions et enfin l'eau
- Le site internet a quant à lui continué d'accueillir les compléments web des numéros papiers, les comptes-rendus de festivals et autres critiques culturelles, mais également les couvertures d'événements survenus sur le campus ou ayant trait à l'université (la votation sur l'appartenance de la FAE à l'UNES, les retards dans l'octroi de nombreuses bourses d'études à la rentrée 2016, la visite de Guy Parmelin à l'Unil)
    - Lancés l'an dernier, les reportages photo sur le site internet ont continué avec une enquête au cœur du réacteur CROCUS de l'EPFL
- La rédaction de *L'auditoire* a aidé à l'écriture du programme du Printemps de la poésie 2017 et une partie de ses membres a participé à certains événements
- Collaboration de *L'auditoire* et l'association FilmONs, le projet des NUL (Nouvelles Universitaires Lausannoises) a été lancé d'abord en complément des numéros du journal et, devant le succès rencontré, va devenir une association à part entière

SECTION 2 : COMITÉ DE RÉDACTION

La composition du comité est désormais la suivante :

- Rédaction en chef :
    - Lauréane Badoux conserve son poste

    - Antoine Schaub (ancien chef de rubrique Campus et Sport) remplace Thibaud Ducret (qui quitte enfin le journal après avoir squatté la rédaction en chef trois ans d'affilée)
- Rubrique Dossier :
    - Ophélie Schaerer conserve son poste
- Rubrique Société :
    - Valentine Michel conserve son poste
- Rubrique Campus et Sport :
    - Suzanne Badan remplace Antoine Schaub, qui grade donc à la rédaction en chef
- Rubrique Culture :
    - Emmanuelle Vollenweider (fidèle rédactrice) remplace Aurélia Babey (qui s'en va on ne sait trop où)

CHAPITRE 5 : RAPPORTS DES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

SECTION 1 : COMMISSION DE POLITIQUE UNIVERSITAIRE

Lucas Perdrisat, Maxime Stern

1. *Lettres*

A l'heure actuelle, la faculté n'a toujours pas répondu à nos sollicitations. De manière générale, la structure inhérente à la faculté (divisée en sections, centres, instituts, etc.) rend très difficile une vue d'ensemble concernant la diversité des pratiques de stages. La pratique la plus répandue est celle d'une intégration d'un stage à une spécialisation master (« SPEC »), crédité en ECTS. Les plans d'études sont cependant peu informatifs concernant la charge horaire, la durée, la participation financière de l'étudiant-e à ses frais, etc. On trouvera ci-dessous les informations effectivement données par les plans d'études. Sur le plan associatif, l'AEL ne relaie pas d'offres de stage hors plans d'études, qui passent généralement par le biais des sections. Il est donc difficile, ici également, de suivre le détail des pratiques et normes de transmission d'offres de stages.

Voici les différents plans d'études qui demandent des stages, suivis d'un bref résumé de leur contenu à cet égard :

Master :

- Sciences de l'Antiquité : il s'agit d'un stage obligatoire (6 ECTS) pour l'orientation « Archéologie » proposé au sein même de la section des Sciences de l'Antiquité, se déroulant de juin à septembre chaque année, d'une durée de quatre semaines minimum.

SPEC :

- Analyse des discours et de la communication publics : dans le cas d'une orientation pré-professionnelle de la spécialisation, l'étudiant-e est appelé-e à effectuer « un stage non payé d'une durée variable (3 à 4 semaines) proposé en Suisse romande, alémanique ou italienne en fonction de l'offre des services de placements et des disponibilités des institutions et/ou des entreprises. Cette expérience pré-professionnelle sera consignée dans un rapport écrit dont la teneur dépendra de la nature et de la durée du stage », doté de 10 ECTS.
- Culture, civilisation et résurgences du Moyen Age : si le plan d'études ne l'exige pas, il est néanmoins possible pour l'étudiant de remplacer le module MA-SPEC-CCRMA-01 (4 ECTS) « sur demande dûment motivée auprès des responsables du programme ». Il s'agit alors de réaliser un travail pratique « dans le cadre d'un stage de 2-3 semaines (archives, bibliothèque ou musée) ». Il est à noter que « les frais pour ces stages sont, en principe, à la charge des étudiants. »
- Etudes africaines : textes et terrains : la SPEC prévoit la possibilité d'un stage, pour un total de 10 ECTS, dont les crédits « se répartissent entre un stage d'une durée limitée (maximum 160 heures) et un rapport de stage (maximum 100 heures). »
- Histoire : recherche, exploitation et mise en valeur des sources : l'un des modules optionnels (20 ECTS) propose comme travail la réalisation d'un inventaire en archives, sous la forme d'un stage professionnalisant. La description du module semble indiquer un investissement de la part de l'Université en ce qui concerne les possibilités de places de stage : « les institutions ayant déclaré leur intérêt à accueillir des étudiants sont situées notamment dans les cantons de Vaud, du Valais et du Tessin, mais des contacts sont

également en cours avec des institutions d'autres cantons; une possibilité de stage auprès des Documents diplomatiques suisses est également possible. » Concernant le détail des modalités de stage, « le travail et l'horaire sont établis en tenant compte des impératifs de l'institution d'accueil. »

- Langues et littératures européennes comparées : la SPEC offre deux orientations (Recherche et Professionnalisation), chacune impliquant un module de 10 ECTS. Dans le cadre de l'orientation « Recherche », il est possible d'accomplir un stage dans un centre de recherche, mais le plan d'études ne donne aucune indication supplémentaire. L'orientation « Professionnalisation », au contraire, rend nécessaire le stage. Il est précisé que « l'étudiant organise [son stage] par ses propres moyens ou dans le cadre d'accords conclus par le [Centre de recherche en langues et littératures européennes comparées]. » De même que pour la SPEC « Etudes africaines », « les crédits attribués se répartissent entre un stage d'une durée limitée (maximum 160 heures) et un rapport de stage (maximum 100 heures). »
- Les arts et la Suisse : frontières, territoires, identités : l'étudiant-e doit accomplir un module de 20 ECTS, dont 15 sous la forme d'un stage : « l'étudiant effectue, en accord avec le responsable du programme, un stage dans une institution suisse dont la spécialisation convient à son sujet de recherche. Il peut éventuellement remplacer le stage par un autre exercice d'égale importance, comme la rédaction d'un article scientifique, la participation à la réalisation d'une exposition ou la rédaction d'un texte destiné à être publié. Enfin, sur la base de ce travail et en tenant compte d'un thème défini pour le semestre en cours, l'étudiant prépare une intervention à présenter dans le cadre d'un colloque. […]. La durée du stage peut varier, en fonction du projet élaboré et des exigences de l'institution d'accueil, mais doit en principe s'étendre sur une durée minimale de 250 heures (environ six semaines), et se conclut par la rédaction d'un rapport d'au moins 20'000 signes. […] Si le stage est réalisé dans le cadre d'une institution de l'Etat de Vaud, la durée du stage est de 160 heures maximum auxquelles s'ajoutent environ 100 heures pour la rédaction du travail de stage. Dans ce cas, l'étudiant est également amené à réaliser un travail supplémentaire d'un volume de 5 crédits dont la forme et le contenu sont à discuter avec l'enseignant. »
- Métiers de l'archéologie et du patrimoine historique : l'étudiant-e doit réaliser un stage de six semaines (ou deux fois trois semaines), pour un total de 11 ECTS (dont 5 constitue le rapport de stage). La liste des organes susceptibles d'accueillir des stagiaires est fournie par la section des Sciences de l'Antiquité.
- Pédagogie et médiation culturelle en sciences humaines : le plan d'études prévoit la possibilité d'effectuer un stage de médiation culturelle (6 ECTS), pour lequel « des collaborations sont établies avec des partenaires externes à la Faculté pour mettre à disposition des étudiants un réseau professionnel élargi sous la forme de places de stage ou de collaborations à l'organisation conjointe d'événements. »
- Sciences historiques de la culture : un module optionnel (12 ECTS) « permet à l'étudiant de prendre connaissance de la nature des activités propres à un musée, des archives, une maison d'édition ou une rédaction tout en réalisant une activité en lien avec un projet développé dans le cadre de SHC: travail rédactionnel sur une thématique, aide à l'édition et à la publication, travail d'inventaire, etc. Les crédits attribués se répartissent entre un stage d'une durée limitée (maximum 160 heures) et un travail et/ou un rapport de grande ampleur (maximum 160 heures). »
- Traduction littéraire : la SPEC prévoit un module optionnel de 10 ECTS, dans le cadre duquel l'étudiant accomplit un stage « en Suisse (sauf Etat de Vaud) ou à l'étranger chez des éditeurs et des maisons littéraires pour un total d'env. 250h » et dont les crédits se répartissent entre le stage et la rédaction d'un rapport de stage.

2. *FTSR*

Comme pour les Lettres, la faculté n'a hélas toujours pas répondu. Sur le plan associatif, l'AESR ne relaie pas d'offres de stage, et l'AETH ne nous a pas répondu. Seule la SPEC « Eclairer l'interculturalité » implique un stage obligatoire de 15 ECTS[2] ; l'étudiant-e est appelé-e à se référer au guide pratique du stage, qui définit en détails les modalités de stage (rémunération, contrat, etc. ; voir en particulier les points 5.3 et 5.4 du guide)[3]. Le site internet fait également mention d'un « stage pastoral » dans le cadre du master en théologie, mais sans qu'il ne soit impliqué dans les plans d'études : l'étudiant-e est renvoyé-e directement à l'EERV. Il est possible que la faculté relaie des offres de stages en son sein, mais hélas nous n'en savons rien (l'AESR n'a rien précisé à ce sujet).

3. *Conclusion*

En l'état actuel, les plans d'études donnent relativement peu d'informations sur les modalités de stages. Il est à noter que, manifestement, le souci d'articuler engagements professionnels préalables (motivés par une situation matérielle précaire, par exemple) et nécessité d'accomplir un stage (pour les plans d'études concernés) n'est pas une préoccupation dans la documentation officielle, que ce soit pour les Lettres ou la FTSR – même s'il n'est pas exclu que ces problématiques soient gérées en aval. De même, il n'est presque jamais fait mention des frais impliqués par la participation à un stage (transports, nourriture, etc.), qui peuvent donc, le cas échéant, constituer un poids financier non négligeable pour l'étudiant-e stagiaire. Lorsqu'il en est fait mention, l'arrangement avec l'institution d'accueil incombe à l'étudiant-e.

Suggestion : afin d'en savoir plus sur les problèmes effectivement rencontrés par les étudiant-e-s stagiaires, nous proposons un appel à témoignages (anonymes) de la part de la FAE. Cela permettrait peut-être d'identifier plusieurs problématiques qui ne sont pas visibles dans la documentation officielle (et que les organes académiques responsables ne mentionneraient pas).

SECTION 2 : COMMISSION DE CONTRÔLE

Cette commission n'a pas transmis de rapport.

SECTION 3 : COMMISSION SOCIALE

Cette commission n'a pas transmis de rapport.

SECTION 4 : COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Cette commission a été dissoute lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 24 avril 2017.

[2] La version en ligne fait mention de 18 ECTS, mais n'est plus à jour.

[3] Il pourrait par ailleurs être intéressant de s'inspirer de ce guide pour de potentielles revendications de formalisation des pratiques de stages au niveau universitaire.

TITRE III : RAPPORTS DES REPRÉSENTANT-E-S AUPRÈS D'INSTITUTIONS TIERCES

CHAPITRE 1 : COMMISSIONS CONSULTATIVES DE LA DIRECTION

SECTION 1 : COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Aucun rapport n'a été transmis.

SECTION 2 : COMMISSION SOCIALE

Maud Reveilhac, Loïc Pillard, Ilir Ahmeti

Cette commission siégeant à huis clos, aucun rapport ne peut être transmis.

SECTION 3 : COMMISSION DE DURABILITÉ

Cette commission a été renouvelée en mai 2017, elle n'a par conséquent pas siégé jusqu'à ce jour.

SECTION 4 : COMMISSION DE L'ÉGALITÉ

Joachim Leger

Cette commission a été reconduite. Elle s'est réunie deux fois cette année en date du 1er février et du 31 mai 2017. Il y a notamment été fait mention de la poursuite du projet Vision 50/50 et du lancement de sa deuxième phase. Ce projet vise à assurer l'égalité dans la gouvernance des facultés. Plusieurs ateliers ont été créés dans le cadre dudit projet. Nous avons également discuté de la problématique du harcèlement sexuel au sein de l'Université de Lausanne. Il est prévu que des dispositions portant sur ledit objet soit incluses dans une directive générale portant sur les conflits de travail.

SECTION 5 : COMMISSION DE LA RELÈVE SCIENTIFIQUE

Maud Reveilhac

Néant

SECTION 6 : COMMISSION DE LA RECHERCHE

Aucun rapport n'a été transmis.

SECTION 7 : COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Timothy Bollé, Elodie Koller, Sabrina Obucina, Thibault Hugentobler et Lucas Perdrisat

Séance : 13 Juin 2017
Il s'agissait de la première séance sous la nouvelle direction. Cette dernière voit cette commission comme un lieu de réflexion pour les questions liées à l'enseignement et un moyen pour les

facultés de faire remonter leurs besoins et préoccupations. Mr G. Zanetti, de la direction, a aussi rappelé les grandes lignes du plan d'intention de l'UNIL concernant l'enseignement, notamment avec la volonté d'améliorer l'accessibilité aux études et la qualité des enseignements et des évaluations. Deux autres points ont été abordés : l'anonymisation des épreuves écrites et la question du Bachelor à temps partiel.

Anonymisation des épreuves écrites
La question a été soulevée au conseil de l'université. Les étudiants comme les professeurs étaient favorables à cette idée, contrairement au corps intermédiaire qui semblait plus réservé sur la question. Un tour de table a été effectué afin de dresser l'état des lieux dans les différentes facultés. Il y a une certaine réticence à l'idée. Les raisons invoquées sont l'habitude, la faisabilité pratique, l'intérêt limité (les étudiants n'ont pas eu connaissance d'un besoin clair d'anonymisation), généralisation difficile (problème des oraux et des travaux pratiques ainsi que de certaines spécificités liées aux facultés) et du doute de l'existence d'un réel problème. Les débats ont aussi amené des éléments en faveur de l'anonymisation (biais de lors de la correction, confort pour l'enseignant et équité dans la correction). La commission reviendra sur ce point à la rentrée après une consultation dans les facultés.

Bachelor à temps partiel
Cette possibilité est déjà disponible pour les Master et les sportifs de haut niveaux, ainsi qu'en faculté de Biologie. L'idée semble bonne et il faudrait regarder si elle est applicable de manière systématique. Il faut faire attention à ne pas penser que les 10 semestres disponibles pour le Bachelor sont une possibilité de faire un pseudo temps partiel (il n'y aurait plus le droit à l'erreur).
Un groupe de travail a été constitué afin de se pencher sur l'opportunité et les défis que représenterait l'introduction de Bachelors à temps partiel.
Pour finir, un membre a demandé à ce que la commission aborde lors des prochaines séances les questions de la Validation des Acquis d'Expérience, du module d'auto-formation au plagiat EPIGEUM et de la semaine intercalaire au semestre d'Automne.

SECTION 8 : COMMISSION QUALITÉ ET VALORISATION (CQV)

Loïc Pillard, Arnaud Blanchard, Delphine Andreae, Olivier Stücki

La Commission de Valorisation de l'enseignement et de la recherche (COVER) a été reconduite sous le nouveau nom de Commission Qualité et Valorisation (CQV). Trois séances ont eu lieu durant l'année académique 2016-2017. Parallèlement, le GT révision auto-évaluation faculté, dont Loïc Pillard faisait partie, a terminé son travail : un nouveau guide et un nouveau canevas ont été validés et pourront être utilisés lors du troisième cycle d'auto-évaluation des facultés. Arnaud Blanchard a participé à la formation d'expert interne de la cellule qualité et a expertisé le Master en Finance (HEC). On peut également noter que les services centraux siègent désormais à la commission.

SECTION 9 : COMMISSION DES SPORTS UNIVERSITAIRES

Aucun rapport n'a été transmis.

CHAPITRE 2 : AUTRES INSTITUTIONS

SECTION 1 : LIBRAIRIE *BASTA!*

Aucun rapport n'a été transmis.

SECTION 2 : COMITÉ DE SÉLECTION DES ÉCHANGES

Aucun rapport n'a été transmis.

SECTION 3 : COMITÉ DE SÉLECTION DU FOND D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE (FIP)

Loïc Pillard

Le Fonds d'innovation pédagogique (FIP) offre l'opportunité aux professeurs désireux de les soutenir dans un projet pédagogique innovant, loin d'un quelconque reliquat vétille ; les projets doivent être explicités, contenir un budget et sont soumis à une sélection par le comité du FIP. La première séance (septembre 2016) correspondait à la validation finale des projets sélectionnés durant l'année académique 2015-2016. Les projets pour l'année 2016-2017 ont subi une sélection durant une séance au mois de mai 2017, avec demande de compléments pour certains projets. La validation finale aura lieu lors d'une séance au mois de septembre 2017.

SECTION 4 : COMMISSION CANTONALE DES BOURSES D'ÉTUDES

Cette commission siégeant à huis clos, aucun rapport ne peut être transmis.

SECTION 5 : CONSEIL DE FONDATION DE LA FSLE

Olia Marincek, Eran Shoshani (Directeur FSLE)

Activités locatives
Durant l'exercice 2016-2017, la FSLE a géré 104 chambres sur 6 sites : Le Valentin (35 ch.), Le Chablais (39 ch.), La Vuachère (8 ch.) – dont le prêt à usage par la Ville de Lausanne s'est terminé à la fin de l'exercice 2017, Couchirard 6 (6 ch.), Bonne Espérance 32 (3 ch.), Morges (2 ch.), Bérée (9 ch.), Industrie (2 ch) – dont le prêt à usage par la Ville de Lausanne se terminera fin 2017.
De manière générale, le taux de remplissage des chambres mises à dispositions par la FSLE est proche 100% pendant la période des cours et baisse durant l'été (juillet-août), aux alentours de 70%.
Par ailleurs, la FSLE a pris de nombreux contacts avec différentes institutions dans l'objectif de développer de nouveaux partenariats et, à terme, d'étendre son offre de logement étudiant solidaire en évitant de dépendre d'un seul partenaire. Ces contacts doivent être consolidés dans l'exercice 2017-2018.

Activités internes

La FSLE a confirmé les contrats qui la lient avec Eran Shoshani, Directeur en CDI de la FSLE, et Laurence Rochat, mandatée pour mettre en place le processus de facturation et de suivi des débiteurs et pour gérer la comptabilité.
Le Conseil de Fondation a vu partir Géraldine Bouchez et Thierry Schiffmann, tous deux représentant-e-s étudiant-e- élu-e- par l'AD de la FAE, qui ont été remplacé-e-s par Laia Soler et Joachim Léger.

SECTION 6 : UNION DES ETUDIANT-E-S SUISSES (UNES)

§1 : COMMISSION DES FINANCES (COFI)

Aucun rapport n'a été transmis.

§2 : COMMISSION SOCIALE (SOKO)

Aucun rapport n'a été transmis.

§3 : COMMISSION DE L'ÉGALITÉ (CODEG)

Aucun rapport n'a été transmis.

§4 : COMMISSION INTERNATIONALE ET DE SOLIDARITÉ (CIS)

Aucun rapport n'a été transmis.

§5 : COMMISSION DE LA POLITIQUE DES HAUTES ÉCOLES (HOPOKO)

Elodie Koller

La Commission de la Politique des Hautes écoles de l'UNES a reçu comme attribution de la part de l'Assemblée des délégué-e-s de l'UNES de définir le spectre d'action politique de l'association. Cette définition sera soumise à l'Assemblée des Délégué-e-s d'automne et, si elle est acceptée, donnera, pour un moment au moins, le cadre d'action de l'ensemble de l'Union.

Dans ce but, la commission a organisé une grande journée de brain-storming au mois de mars. Elle a invité l'ensemble des associations ayant pour but de défendre politiquement des intérêts des étudiant-e-s. Il y avait donc des associations représentatives des étudiant-e-s, des acteurs de la mobilité (ESN), syndicats d'étudiant-e-s, … Cette journée a permis de confronter des points de vue parfois diamétralement opposés et d'être en possession d'un grand panel des positions et pratiques en Suisse.

Par la suite, notre commission s'est attelée à la rédaction d'une définition aussi complète que possible correspondant aux attentes de l'UNES. Ce travail est encore en cours et devrait se terminer au mois de juillet.

Notre commission travaille en parallèle sur l'organisation d'une journée d'action nationale contre la hausse des taxes d'études. Celle-ci devrait se dérouler au mois d'octobre 2017.

Pour ces activités, la commission s'est réunie à quatre reprise depuis le mois de décembre 2017 (non compris la grande journée de brain-storming). L'administration de la commission est assurée par Jochen Tempelman, membre du bureau de la SUB avec le soutien du bureau de l'UNES.

§6 : CONSEIL DES SECTIONS

Florent Aymon

La FAE a participé aux séances hebdomadaires du conseil des sections de l'UNES, en y envoyant au moins à chaque fois un membre. Nous avons en particulier participé à l'amélioration du papier de la SoKo sur la participation estudiantine. En effet, la FAE est la seule section à y avoir apporté des modifications pour un équivalent de près de 10h de travail. Ce papier fait maintenant office de tremplin utilisable par toutes les sections, pour recruter de nouveaux membres. En outre, nous avons proposé et défendu un amendement sur le bilinguisme des procès-verbaux de l'UNES, amendement qui a été accepté très largement, lors du conseil des sections de mars. Par ailleurs, nous avons noué de bons contacts et une relation de confiance avec de nombreuses sections suisse-allemandes, ce qui est de bon augure pour la suite de notre collaboration au sein de l'UNES. Du reste, ces nouvelles relations seront testées dès cet automne, à travers un travail de collaboration avec plusieurs sections suisse-allemandes. En effet, la FAE, soutenue par VSBFH, a émis le souhait de rédiger une proposition de modification des statuts, concernant les dates des conseils des sections, de manière à ce qu'il n'y en ait plus durant les sessions d'examens.

§7 : RELATIONS ENTRE LA FAE ET L'UNES

Gabriela Lüthi

A partir de mai 2016, j'étais la référente pour la FAE. A ce titre, j'ai pu participer à toutes les assemblées des délégué-e-s ordinaires de la FAE durant l'année 2016/2017 et faire des communications sur ce qui se passe à l'UNES ou dans la politique des hautes écoles nationale.

Concernant les relations entre la FAE et l'UNES, les premiers mois de cette année académique ont été marqués par la question du maintien de la FAE dans l'UNES ou de sa sortie de la faîtière nationale. Lors du débat du 31 octobre 2016 sur cette question, l'UNES a pu se présenter au public. Le Bureau de l'UNES s'est évidemment réjouit d'apprendre que les étudiant-e-s de l'Unil ont voté en faveur du maintien dans l'UNES. Les relations entre les membres de la FAE et l'UNES ne se sont, de mon point de vue, pas encore entièrement normalisées mais elles sont plus calmes qu'en début du semestre d'automne.

L'UNES et la FAE partagent non seulement le but de représenter les étudiant-e-s mais aussi des dossiers spécifiques. Au printemps 2017, le projet réfugié-e-s de l'UNES « Perspectives - études » s'est réunit avec deux représentantes de la FAE et d'autres personnes motivées de l'Unil pour parler d'une mise en place d'un projet local pour les réfugié-e-s (étudiant-e-s). Je me réjouirais aussi de voir la FAE amener les dossiers politiques qu'elle traite, par exemple les bourses d'études

ou les stages, à l'UNES. Ceci peut se faire lors d'un Conseil des Sections, à l'AD ou dans les commissions. En ce sens, je (tout comme le comité exécutif entier de l'UNES et les autre sections) salue l'engagement des étudiant-e-s de l'Unil dans les commissions de l'UNES. Je remercie également toutes les autres personnes qui se sont investies à l'UNES, notamment les représentant-e-s de la FAE ou Conseil des Sections ou à l'AD.

Olia Marincek

Durant l'année académique 2016-2017, hormis le référendum portant sur l'appartenance de la FAE à l'UNES, les contacts entre la faîtière nationale et la FAE ont été plus réguliers que les années précédentes, notamment par la présence de Gabriela Lüthi, membre de l'exécutif de l'UNES, aux Assemblées des délégué-e-s de la FAE (toutes les AD hormis celle de septembre 2016). La participation de la FAE aux séances du Conseil des sections (précédemment Comité législatif) de l'UNES a également été systématique et les membres du Bureau ont fait preuve d'une implication importante.